

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2018

Date de la convocation : 15/05/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient présents:

M. Thierry KOVACS, Président,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à M. Bernard LINAGE, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

Absents : M. Christophe BOUVIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ASSAINISSEMENT** – **Chonas l'Amballan** : lancement d'une enquête publique unique pour la modification du zonage d'assainissement des eaux usées et l'approbation du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Alain CLERC

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 26 septembre 2012, ViennAgglo a approuvé le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Chonas l'Amballan.

Par délibération de ce jour, le Conseil communautaire a approuvé les modifications du zonage des eaux usées existant dans le but de le mettre en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU), également arrêté par le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération de ce jour, suite à l'avis du Conseil municipal de Chonas l'Amballan.

Compte tenu du lien étroit entre le zonage d'assainissement et les dispositions d'urbanisme, il est décidé de faire application du dispositif prévu par l'article L 123-6 du Code de l'Environnement en supplantant l'ancien mécanisme des enquêtes conjointes par les nouvelles possibilités offertes avec le recours à une enquête publique unique.

Par conséquent, il convient d'autoriser Monsieur le Président à ouvrir et organiser l'enquête publique unique et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2224-10 et R2224-8,

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L 123-6,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L123.10 et R123-19,

VU la délibération n°12.185 du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 26 septembre 2012 et celle de ce jour approuvant la modification de la carte de zonage de la commune de Chonas l'Amballan,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

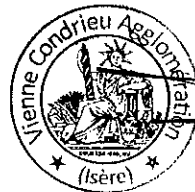
APPROUVE le lancement d'une enquête publique unique et conjointe pour la validation du zonage d'assainissement des eaux usées et du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chonas l'Amballan.

AUTORISE Monsieur le Président à saisir Monsieur le Président du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur.

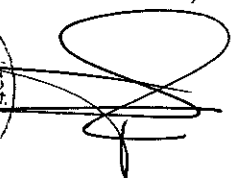
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 22 mai 2018

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le et a été publiée le



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS